



Rapport d un don dans une future succession

Par Eglantine

Bonjour, nos parents en l an 2000 ont acheté une petite maison de village à l un de nos frères. Valeur du bien 100.000 francs = 15.244 ?. L acte notarial a été mis au nom de notre frère. Il existe toutefois différents relevés du notaire spécifiant bien que ce sont nos parents qui ont payé cette maison

Rien n a été déclaré à l époque. Pour ne pas léser les autres héritiers, nos deux parents vivants veulent régulariser par testament.

Doivent ils rédiger chacun un testament olographe manuscrit ou peuvent ils

écrire : nous soussignés monsieur avec date de naissance etc..

Madame avec date de naissance etc... attestons avoir fait un don etc...

Daté et signé.

Depuis, il a revendu sa maison 32.000 ?.

Merci pour votre éclairage.